

Monsieur le Président, j'invite le gouvernement conservateur à suivre l'exemple du gouvernement libéral antérieur qui s'assurait qu'il y ait du travail dans tous les chantiers maritimes au Canada. Les Québécois n'accepteront pas ce que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Côté) est en train de manipuler. Il faut absolument qu'il y ait la répartition des emplois au niveau des frégates dans les trois chantiers maritimes au Québec: à Lauzon, à Sorel et à Montréal. Présentement, il y a 3 000 travailleurs des chantiers au Québec qui sont sans emplois: 800 à Montréal, 1 000 aux chantiers maritimes de Sorel et 1 300 à Lauzon.

Monsieur le Président, j'ose espérer que le gouvernement conservateur sera généreux à l'endroit de tous les chantiers maritimes au Québec et ailleurs au Canada.

\* \* \*

● (1405)

[Traduction]

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

##### ON APPUIE L'UTILISATION DE DÉCLARATIONS DÉCRIVANT LES SOUFFRANCES SUBIES PAR LES VICTIMES

**M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le gouvernement a présenté le projet de loi C-89 tendant à modifier le code criminel à l'égard des victimes d'actes criminels. C'est un premier pas encourageant qui, je l'espère, marque le début d'un mouvement visant à accorder aux victimes d'actes criminels la place qui leur revient dans le système judiciaire.

Ce projet de loi autorise l'utilisation de déclarations décrivant les souffrances subies par les victimes d'actes criminels. Ces déclarations seront présentées en preuve au cours du procès criminel et elles devraient permettre au tribunal de rendre une décision plus juste.

Dans le cadre d'un projet pilote entrepris ces deux dernières années, les déclarations des victimes ont été utilisées avec succès dans quatre villes du pays, y compris The Battlefords, ma circonscription. Jusqu'ici, ce programme a été bien accueilli par les tribunaux, la police et le grand public.

Le projet de loi C-89 va également renforcer l'importance et la priorité accordées au dédommagement des victimes. Il faut montrer aux victimes d'actes criminels que la justice canadienne s'intéresse à elles. Les victimes doivent obtenir l'appui et la compréhension de nos tribunaux. J'estime que le projet de loi C-89 constitue un premier pas dans cette voie.

\* \* \*

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

##### L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LA POSITION DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DE L'ALBERTA

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill):** Monsieur le Président, hier, pendant les audiences du comité sur l'accord de libre-échange, nous avons eu l'occasion d'entendre l'ancien premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed. M. Lougheed a été très franc et direct devant le comité. En décrivant quels seraient à son avis les effets de cet accord, il a été beaucoup

#### Article 21 du Règlement

plus communicatif qu'aucun de ses collègues du Cabinet fédéral ne l'a jamais été.

L'un des points sur lesquels M. Lougheed s'est montré très direct, c'est le fait qu'à son avis cet accord empêcherait le Canada d'appliquer une politique pétrolière nationale et empêcherait également l'Alberta de fixer le prix du pétrole. M. Lougheed a dit sans détour que si cet accord entre en vigueur, les gouvernements provinciaux n'auront plus le pouvoir de fixer le prix de leurs ressources énergétiques. M. Lougheed a dit que c'est ce que veulent les Albertains et il se peut fort bien que ce soit également ce que veulent les Conservateurs de l'Alberta. Il y a cependant lieu pour les Canadiens d'être très inquiets à ce sujet.

Sous le prétexte de cet accord, on enlèvera au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial le pouvoir de fixer le prix de l'énergie. Et ce ne sera pas temporaire, ce pouvoir-là sera enlevé pour très, très longtemps.

M. Lougheed a ajouté qu'il était contre le Programme énergétique national de l'ancien gouvernement. Je lui ai demandé quelle aurait été sa position si l'ancien gouvernement avait tenté de rendre irréversible le Programme énergétique national, de manière à empêcher tout gouvernement ultérieur de revenir là-dessus, tout comme le gouvernement actuel s'efforce d'ancrer son programme de façon irrévocable. Je suis certain que tous seront d'accord avec moi pour trouver inacceptable une action de ce genre de la part de n'importe quel gouvernement.

\* \* \*

● (1410)

[Français]

#### LA DÉFENSE NATIONALE

##### LE MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE SIX FRÉGATES—LE CONTEXTE DANS LEQUEL LES RECOMMANDATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale négocie avec un entrepreneur principal pour la construction de six nouvelles frégates. Cet entrepreneur principal fait remarquer au gouvernement que s'il devait partager la commande avec d'autres chantiers canadiens, cela coûterait 79 millions de dollars de plus par frégate. Cet entrepreneur profite de sa position pour gêner et intimider audacieusement le gouvernement fédéral.

Je défie cet entrepreneur de nous prouver ces 79 millions par frégate, et je lui rappelle que ses affirmations sont déjà mises en doute parce qu'il n'a pas respecté son échéancier avec une différence de 12 mois pour la première frégate et parce que les prix fixés pour la première frégate se rapprochent déjà des prix plafond et que déjà il négocie des sommes additionnelles avec le gouvernement fédéral.

Je ne comprendrais pas que le gouvernement fédéral mette tous ses oeufs dans le même panier avec une seule expertise, s'exposant ainsi à une escalade des prix dès que le contrat des frégates aurait été signé, ainsi qu'aux dangers résultant d'une expertise centralisée dans une seule partie du pays.